

INTERIM TECHNICAL REPORT_UNIVERSITÉ GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

Mame-Penda BA , Khalifa DIOP

Mame-Penda BA , Khalifa DIOP

©2023, MAME-PENDA BA , KHALIFA DIOP



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.

IDRC GRANT / SUBVENTION DU CRDI : - INFORMING, WELCOMING, ACCOMMODATING AND RE-SOCIALIZING: CHALLENGES IN THE MANAGEMENT OF ADOLESCENT SEXUAL AND REPRODUCTIVE HEALTH IN SENEGAL

CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

pour filles et femmes victimes de violences basées sur le genre au Sénégal : une situation de référence alarmante

Résumé

La réalisation de la cartographie a permis d'établir la situation de référence des structures qui accueillent, hébergent, et offrent différents types de services aux filles et femmes victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) au Sénégal. L'hébergement dans une maison est en effet une des modalités de la prise en charge ; il ne dépend pas toujours d'une décision judiciaire, mais peut être le fait d'une médiation communautaire ou familiale voire d'une décision individuelle chez les adultes. Le placement permet de soustraire la survivante de son/ses bourreaux et de son environnement délétère, de lui assurer protection et divers services. Il permet souvent d'entamer le processus de réparation.

La cartographie a aussi mis l'accent sur les conditions de travail, les contraintes juridiques, financières, matérielles mais aussi socio-culturelles des centres. Deux urgences sont ainsi apparues : l'importance d'informer les potentielles pensionnaires de l'existence de telles structures et la nécessité d'accompagner celles-ci dans la réalisation de leurs missions dans un contexte de hausse des VBG.

HIRA (Informer, Accueillir, Héberger et Resocialiser) est un projet de recherche-action menée par le Laboratoire d'analyse des sociétés et pouvoirs / Afrique-Diasporas (LASPAD) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, ayant pour ambition de coproduire, avec l'ensemble des parties prenantes, un modèle de référence centré sur l'accueil et la prise en charge de la santé sexuelle et reproductive des adolescentes, notamment celles qui sont victimes de VBG, à travers une étude situationnelle de la problématique sur les quatorze régions du pays.



Faits saillants

La cartographie des structures existantes nous a permis de faire les constats suivants :

- Les structures d'hébergement sont peu nombreuses (28), inégalement réparties sur le territoire national, sous dotées en ressources matérielles et humaines ; et très peu connues y compris des potentielles pensionnaires
- En dépit d'une hausse documentée¹ des cas de VBG et de l'utilité reconnue des centres d'hébergement par les parties prenantes qui déplorent leur rareté, ces centres sont paradoxalement sous-utilisés par les victimes/survivantes ;
- La forte tendance au *nëpp nëppël*, c'est-à-dire du refus de la dénonciation publique des violences sexuelles liée à la peur du stigma explique, en plus du défaut d'information, le faible recours aux centres d'hébergement ;
- Les centres sont majoritairement civils. Ce sont des Associations ou Organisations non-gouvernementales qui ont fondé et dirigent 75% des structures d'hébergement pour filles et femmes victimes de VBG alors que l'État n'en gère que sept au niveau national ;
- Le financement des centres est structurellement insuffisant causant une forte dépendance envers les partenaires extérieurs et une précarité permanente.

¹ L'AJS révèle une augmentation des plaintes pour violences sur le genre de près de 12% durant la Covid-19. Notre rapport montre aussi une perception de hausse

généralisée par l'ensemble des acteurs du système (prestataires de santé, agents judiciaires, agents communautaires, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés).

Introduction

Les VBG au-delà de leur caractère délictuel ou criminel, ont un impact déterminant sur la dégradation de la santé physique, mentale et sexuelle des adolescentes, mais aussi sur la prévalence des maladies sexuellement transmissibles ainsi que sur la recrudescence des grossesses précoces.

Au Sénégal, la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG 2016–2026) ne fait malheureusement pas mention de la question de l'hébergement comme moyen de lutte contre les VBG et pour l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive des victimes. Or, la question de l'accueil et de l'hébergement des victimes de VBG se révèle être de priorité primordiale dans les stratégies de prise en charge de celles-ci. Pour les adolescentes, elle l'est d'autant plus lorsqu'on tient compte du fait qu'elles sont, en général, dans des situations de dépendance économique et morale vis-à-vis de leurs bourreaux. C'est pourquoi, des moyens d'accueil et hébergement permettent de soustraire les victimes de leurs cercles immédiats de violences afin d'entamer les démarches et processus nécessaires de reconstruction humaine et sociale.

La réalisation de la cartographie répond ainsi au besoin de connaître, de manière à la fois exhaustive et approfondie, la situation de référence nationale en matière d'hébergement des adolescentes et femmes victimes de VBG au Sénégal.

Les objectifs de cette cartographie étaient les suivants :

1. Identifier, localiser, et mettre en ligne l'ensemble des structures pertinentes ;
2. Produire un annuaire des structures d'hébergement destiné à l'ensemble des parties prenantes (adolescentes, familles, personnel de santé, personnel communautaire, personnel dédié à l'assistance sociale) ;
3. Faire de la cartographie un outil d'aide à la décision, en mettant à disposition des décideurs les données probantes pertinentes afin de définir au mieux les interventions ultérieures

Méthode

L'enquête cartographie a été réalisée du 20 janvier au 03 février 2022. La collecte a été effectuée par une équipe de jeunes répartis dans les quatorze régions du Sénégal, puis mobilisés ensemble à Dakar. Le questionnaire a été édité avec le logiciel KOBOTOOL BOX. Un test préalable a été réalisé afin de s'assurer de la bonne maîtrise du logiciel par les enquêteurs.

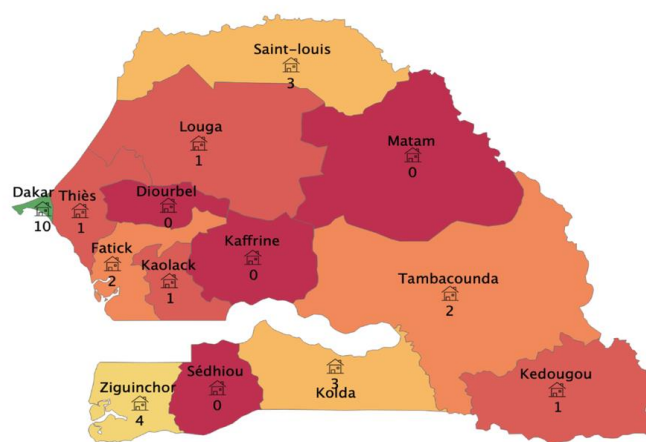
L'ensemble des données collectées ont été soumises à une double vérification. D'abord, un contrôle d'exhaustivité a été réalisé à partir du document de référence intitulé « Répertoire des établissements publics et privés de protection accueillant de jour ou en internat des enfants au Sénégal », réalisé par le ministère de la Justice, à travers sa Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale (DESPS) en juillet 2020. Ensuite, nous avons procédé à un contrôle de qualité à travers l'organisation de réunions en ligne avec les responsables des centres d'accueil. Cette activité s'est

révélée particulièrement utile car elle a permis de consolider les données initialement recueillies.

Les résultats de l'enquête ont ensuite été intégrés dans une base de données géospatiales et consultable à l'aide d'une carte en ligne interactive (<https://www.laspad.org/hira>). La méthode de cartographie interactive permet d'effectuer des requêtes et des analyses ponctuelles sur les données de la carte. Elle présente l'avantage de pouvoir être exploité par n'importe quel utilisateur sur n'importe quel ordinateur ou téléphone portable disposant de connexion internet.

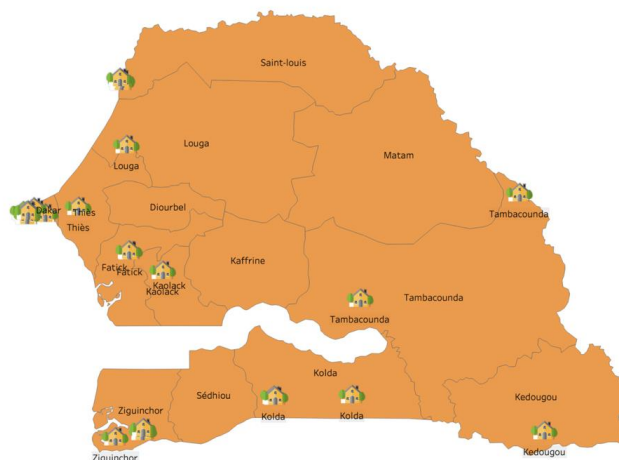
Les principaux enseignements de la cartographie

Structures d'hébergement par région



Le Sénégal dispose de 28 structures d'hébergement fonctionnelles installées dans 10 régions. Dakar, la capitale, abrite près du tiers des centres : 10 centres.

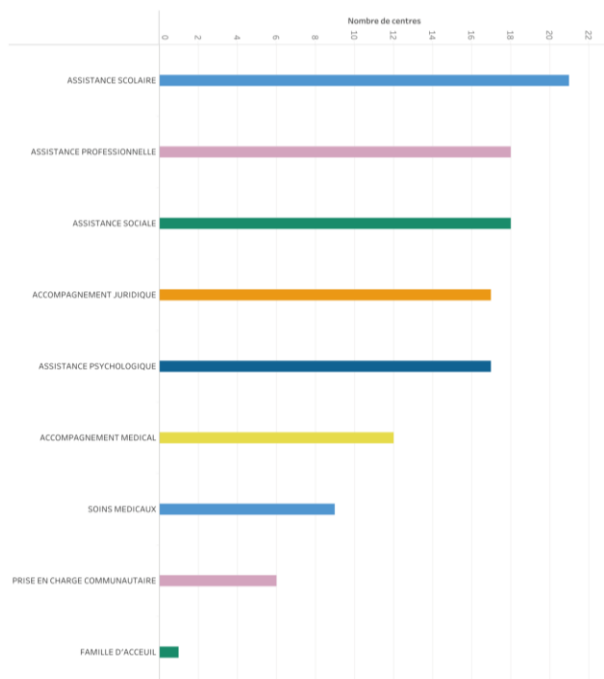
Identification des centres



On note une forte concentration des structures d'hébergement dans les capitales régionales et dans les grandes villes. Quatre régions (Matam, Diourbel, Kaffrine et Sédhiou) ne disposent d'aucun centre et sont contraintes de référencer leurs cas à d'autres régions ou de trouver des

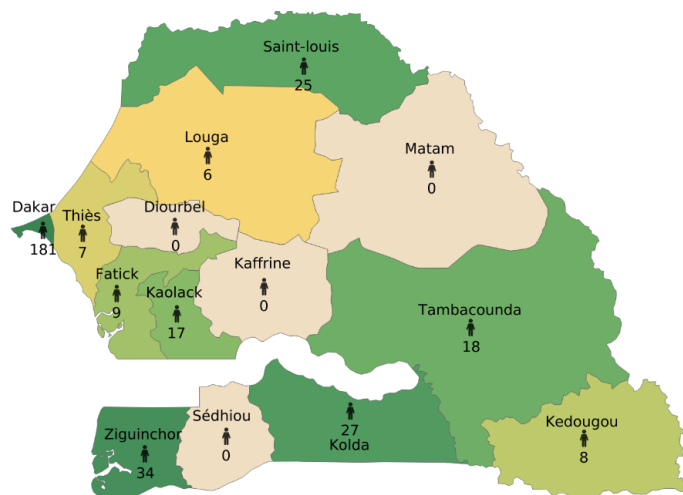
palliatifs plus ou moins informels comme le recours à des familles d'accueil provisoires.

Prise en charge complémentaire



Le paquet de prise en charge minimal comprend l'hébergement (court et/ou long), l'assistance scolaire et professionnelle, l'assistance sociale et l'accompagnement juridique. D'autres services complémentaires sont proposés par quelques centres, notamment l'assistance psychologique et les soins médicaux.

Nombre d'agents par région



Le personnel des vingt-huit (28) centres est constitué de 332 agents. Il s'agit notamment de travailleurs sociaux, d'agents des ONG/Associations, de sage-femmes, de personnel de soutien (gardiens, techniciens de surface, cuisinières), de juristes, d'enseignants, de professionnels de la

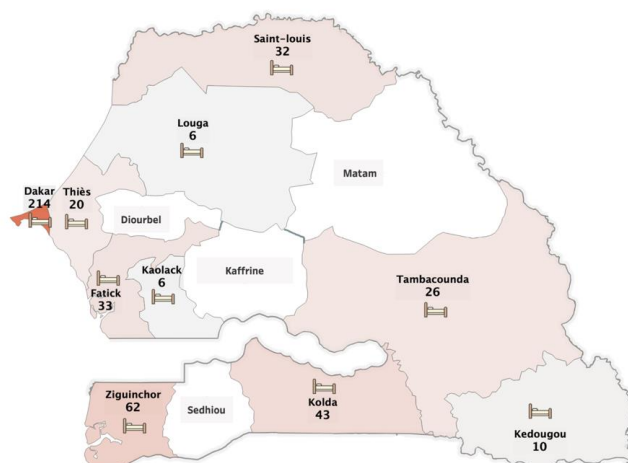
communication. Un nombre important parmi eux travaille sous le régime du bénévolat.

Une profonde méconnaissance des structures

La problématique de l'accès à l'information s'est révélée centrale. Si les professionnels de la justice disposent depuis juillet 2020 d'un « Répertoire des établissements publics et privés de protection accueillant de jour, ou en internat des enfants au Sénégal », (DESPS, UNICEF), les adolescentes, les familles, le personnel de santé, le personnel communautaire, le personnel dédié à l'assistance sociale n'ont qu'une connaissance limitée de l'existence de ces structures, de leurs modalités d'accès et de séjour ainsi que des divers services qu'elles peuvent fournir dans la prise en charge des survivantes. Les centres sont très peu présents en ligne et sur les media sociaux. Seuls trois centres disposent de sites Internet et deux sont présents sur les réseaux sociaux. **Plus de 82% des structures n'ont aucun dispositif de communication.** Même au sein d'une même région, la plupart des structures ne se connaissent pas (ou peu) et ne travaillent pas de manière collective et collaborative.

Cette méconnaissance a été corroborée par l'enquête de perception que nous avons réalisée dans le cadre du programme HIRA, qui montre que la quasi-totalité des adolescentes interrogées (83,8%) ignorent l'existence au Sénégal de centres d'hébergement susceptibles d'accueillir les victimes de violences sexuelles. Les adolescentes non scolarisées sont proportionnellement plus nombreuses (92,8%) que celles scolarisées (82,7%) à ne pas connaître ces centres d'hébergement.

Capacité d'accueil par région



On dispose de près de 450 lits au niveau national – dont près de la moitié dans la région de Dakar – pour une population plafond de 1.844.868 adolescentes âgées de 10 à 19 ans ou plancher de 866.276 adolescentes si on se limite à la tranche d'âge allant de 15 à 19 ans² (ANSD, 2021). Dans cette

² L'enquête EDS 2019 montre que 30,5 des femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union l'ont été avant l'âge de 18 ans et 8,8% avant l'âge de 15 ans, ce qui

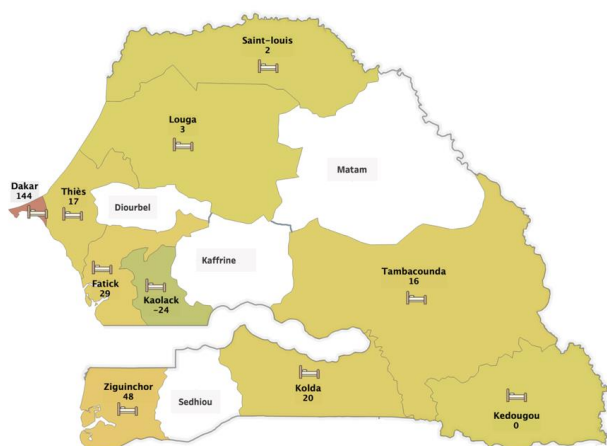
rend cette tranche d'âge particulièrement vulnérable aux grossesses précoces et involontaires, et aux avortements répétés.

tranche d'âge, une (1) adolescente sur dix (10) a été ou sera victime de VBG (ANSD, 20193), soit une population de victimes projetées de 86.627 adolescentes et une moyenne nationale d'un lit disponible pour 190 victimes/survivantes.

Sous-utilisation chronique des lits : conséquences du *nëpp nëppël* et du défaut d'information

Même si la perception de la hausse des cas de VBG est générale (personnel judiciaire, sanitaire, communautaire, agents des structures d'hébergement) les centres sont partout sous-utilisés. Aucun centre n'a pu accueillir des pensionnaires à la hauteur de sa capacité d'hébergement. **Bien au contraire, 54% des lits demeurent inoccupés.**

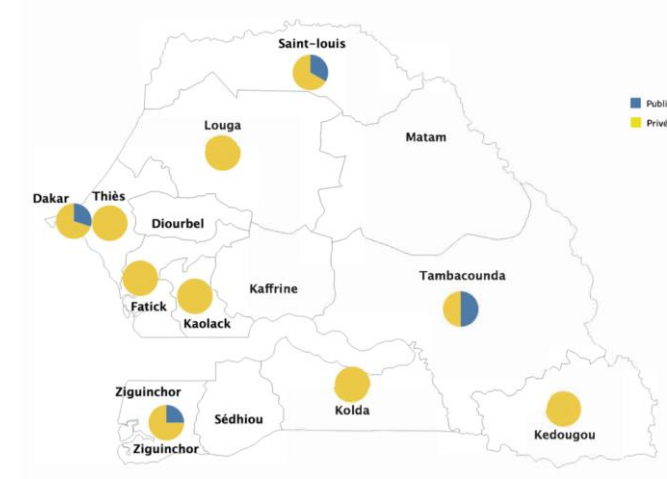
Nombre de lits inoccupés par région



Se rajoutant au défi de l'information, la problématique de l'acceptabilité sociale des centres est donc un défi majeur de la prise en charge. Pour expliquer cette contradiction entre un besoin manifeste de structures d'hébergement⁴ et leur déficit d'utilisation, une piste de réponse s'est dessinée durant les entretiens et les focus group. Les interviewés ont souligné le fait que les auteurs sont souvent dans le cercle familial, un proche, un éducateur, un tuteur. Cette proximité des auteurs de VBG a un impact majeur dans les arbitrages individuels et familiaux en cas de survenue d'abus sexuels ou de violences conjugales. Presque toujours, la peur des perturbations et des effets adverses multidimensionnels que génère la reconnaissance de la violence sexuelle dans un foyer prédomine sur le souci de la réparation que cette dénonciation peut ou ne peut pas entraîner. Les enjeux en termes de réputation, de ruptures familiales, de détresse psychologique, d'isolement social, de stigmatisation conduisent à préférer le silence. Ces arbitrages rationnels que font les victimes/survivantes et leurs proches maintiennent la force du tabou. Le Sénégal est ainsi décrit comme le « pays du *nëpp*

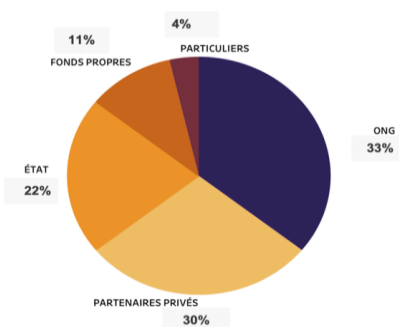
nëppël » ou de refus de la mise en mots et de la dénonciation publique des violences sexuelles. Ce tabou opère alors comme une double peine car en plus de l'acte délictuel ou criminel qu'elle a subi, la victime/survivante et ses proches se retrouvent piégés à devoir choisir entre le silence qui laisse impuni l'agresseur et rend impossible le processus de réparation ou la dénonciation qui déchire le tissu familial et installe la communauté dans le mal-être.

Statut des centres (public/privé)



Les centres sont majoritairement l'initiative de la société civile : associations et ONGs représentent 75% des structures d'hébergement. Seuls sept établissements sont publics. Il s'agit des Centres de premier accueil (CPA) de Saint-Louis, de Ziguinchor, de Dakar (Liberté 6), du Centre Ginddi de Dakar, du Centre polyvalent de Thiaroye (Dakar), du Centre départemental d'assistance et de formation pour la femme (CEDAF) de Tambacounda, du Centre d'accueil et de transit de Bakel (Tambacounda). Dans les centres gérés par l'État, l'hébergement n'est pas spécifiquement destiné aux victimes de VBG notamment dans le cas des CPA. Le travail qui y est fait correspond davantage à une protection de l'enfance (0 à 18 ans) de manière générale.

Carte 8 : Financement des centres



autres victimes disent avoir été l'objet de **mutilations génitales (24%)**, d'attouchements sexuels forcés (21,1%) ou de viol (13,2%).

⁴ Parmi des adolescentes interrogées, 58 % pensent, à propos de l'hébergement des adolescentes victimes de violences sexistes dans un centre d'accueil, qu'il est préférable au Sénégal de **l'encourager**, voire de **l'imposer** pour 19,7% d'entre elles.

³ Sénégal : Enquête démographique et de santé continue (EDS-Continue) 2019 qui estime la proportion de femmes et de jeunes filles âgées de 15 ans et plus n'ayant jamais vécu en couple, victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques commis par un partenaire intime actuel ou ancien, dans les 12 mois précédant l'enquête à 9,3%. Notre enquête de perception 2022 basée sur un échantillon de 1.332 adolescentes révèle que 15,3% des adolescentes interrogées (204) se disent être **victimes de violences sexuelles**. La majorité de ces victimes déclarent avoir été **harcelées** sexuellement (43,6%) tandis que l'essentiel des



Le financement provient essentiellement de la coopération internationale (bi/multilatérale, d'ONG internationales et/ou de la coopération décentralisée). On note une grande diversité de partenaires, financiers ou techniques, provenant essentiellement d'Europe. L'État finance exclusivement ses propres centres. Les collectivités territoriales (départements) ne financent aucune structure d'hébergement. La solidarité nationale est faible (4% du financement global) alors que le secteur privé national est totalement absent. **La précarité financière (la débrouille semble être la règle partout) et/ou la dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs sont les caractéristiques structurelles des centres.**

Recommandations pour l'action

Avec 1.844.868 adolescentes âgées de 10 à 19 ans (ANSD, 2021), le Sénégal doit renforcer sa politique et ses stratégies de prévention et de prise en charge des VBG à l'égard de cette part de la population. L'hébergement, ainsi que l'accès aux services liés, est un mécanisme efficace de protection et

de resocialisation des victimes notamment dans les cas de violences répétées. Cependant, cet instrument peu accepté, peu connu, peu doté, demeure marginal dans la réponse nationale ; il conviendrait pourtant de lui donner une place idoine.

Pour ce faire :

- Un travail sur les éléments de langage et les argumentaires juridiques, religieux, médicaux et sociaux à mobiliser pour centrer l'hébergement dans les mécanismes de prise en charge doit être réalisé notamment dans le cadre du projet HIRA ;
- Dans un contexte de décentralisation et de transfert des compétences mais aussi de parité, les départements ont la responsabilité de participer à « l'entretien et à la gestion des centres de promotion et de réinsertion sociale » (art 306, alinéa 3) ; et de prendre en charge « la réalisation, la gestion et l'entretien des infrastructures sportives et socio-éducatives à statut départemental ou régional » (art 308, alinéa 1). Les conseiller.e.s départementaux.ales devraient intégrer les centres parmi ces infrastructures et grâce à une budgétisation sensible au genre et plus généralement élaborer des réponses locales centrées sur les besoins des filles et des femmes victimes de VGB.
- Un large travail d'information sur les centres existants et de diffusion de l'annuaire HIRA doit être mené dans les media mainstream mais aussi sur les réseaux sociaux ;
- Les structures d'hébergement existantes doivent être mises en réseau afin de constituer une force de plaidoyer auprès des décideurs (parlementaires, départements ministériels, conseillers départementaux, partenaires techniques et financiers). Ces structures doivent aussi partager et mettre à l'échelle leurs bonnes pratiques et leur plaidoyer pour bénéficier de formations communes (communication, levée de fonds).

Sources consultées ou recommandées

Association des juristes sénégalaises (AJS), 2020, *Situation des violences basées sur le genre (VBG) en contexte de la Covid-19 au Sénégal*. Rapport de recherche, AJS, Heinrich Boll Stiftung, 30 p.

LASPAD, *Rapport perceptions* du programme HIRA, 2022.

LASPAD, *Rapport bonnes pratiques* du programme HIRA, 2022.

Sénégal, République du, 2013, Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales, disponible à Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales.

Sénégal, République du, *Enquête Démographique et de santé continue* (EDS-Continue) 2019.

Sénégal, République du, *Annuaire de la population du Sénégal*, année 2021 : <https://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport-%20annuaire%20population%20du%20Sngal%202021vf.pdf>

Remerciements

Nos sincères remerciements aux jeunes chercheurs du Comité consultatif de jeunes (CCJ) du projet HIRA. Cette activité est réalisée avec l'appui d'Affaires mondiales Canada et du Centre de recherches pour le développement international. Ce document est libre de droits, et peut donc être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant une mention complète et systématique de la source : HIRA, Saint-Louis, UGB LASPAD / CRDI, 2022. Cette activité est réalisée avec l'appui d'Affaires mondiales Canada et du Centre de recherches pour le développement international. Le document est en libre accès sur le site : www.laspad.org.



Cette activité est réalisée avec l'appui d'Affaires Mondiales Canada et du Centre de recherches pour le développement international



Canada



Global Affairs
Canada
Affaires mondiales
Canada